

Aménagement d'un parc éolien

Département de la Haute-Vienne
Communes de Villefavard et Dompierre-les-Eglises

Analyse des incidences du parc éolien du Moulin à Vent sur le réseau Natura 2000

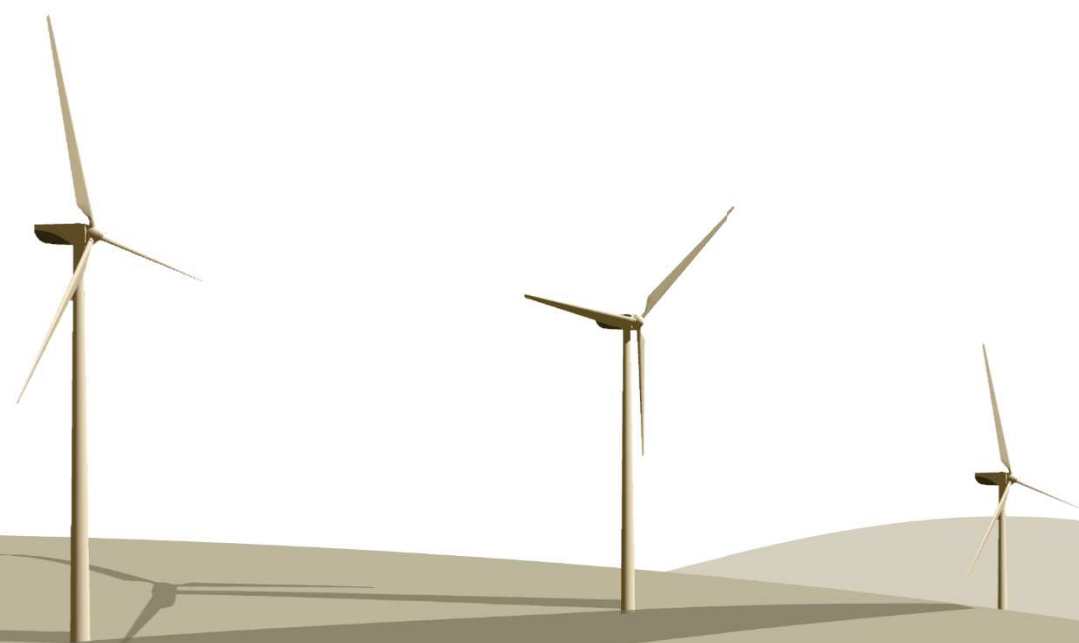
Référence : 95350
Septembre 2018

www.ectare.fr





ANALYSE DES INCIDENCES SUR LE RESEAU NATURA 2000





1. EVALUATION DES INCIDENCES SUR LE RESEAU NATURA 2000

L'évaluation des incidences Natura 2000 est instaurée par le droit de l'Union Européenne pour prévenir les atteintes aux objectifs de conservation (c'est-à-dire aux habitats naturels, d'espèces, espèces végétales et animales) des sites Natura 2000, désignés au titre, soit de la directive « Oiseaux », soit de la directive « Habitats, faune, flore ».

La circulaire du 15 avril 2010 prévoit la réalisation d'une évaluation préliminaire des incidences potentielles d'un projet sur les sites Natura 2000.

« Un tel dossier doit alors, a minima, être composé d'une présentation simplifiée de l'activité, d'une carte situant le projet d'activité par rapport aux périmètres des sites Natura 2000 les plus proches et d'un exposé sommaire mais argumenté des incidences que le projet d'activité est ou non susceptible de causer à un ou plusieurs sites Natura 2000.

Cet exposé argumenté intègre nécessairement une description des contraintes déjà présentes (autres activités humaines, enjeux écologiques, etc.) sur la zone où devrait se dérouler l'activité.

Pour une activité se situant à l'extérieur d'un site Natura 2000, si, par exemple, en raison de la distance importante avec le site Natura 2000 le plus proche, l'absence d'impact est évidente, l'évaluation est achevée.

Si, à ce stade, l'évaluation des incidences conclut à l'absence d'atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 et sous réserve de l'accord de l'autorité dont relève la décision, il ne peut être fait obstacle à l'activité au titre de Natura 2000. »

1.1. PRESENTATION DES SITES NATURA 2000 AUX ENVIRONS DU PROJET

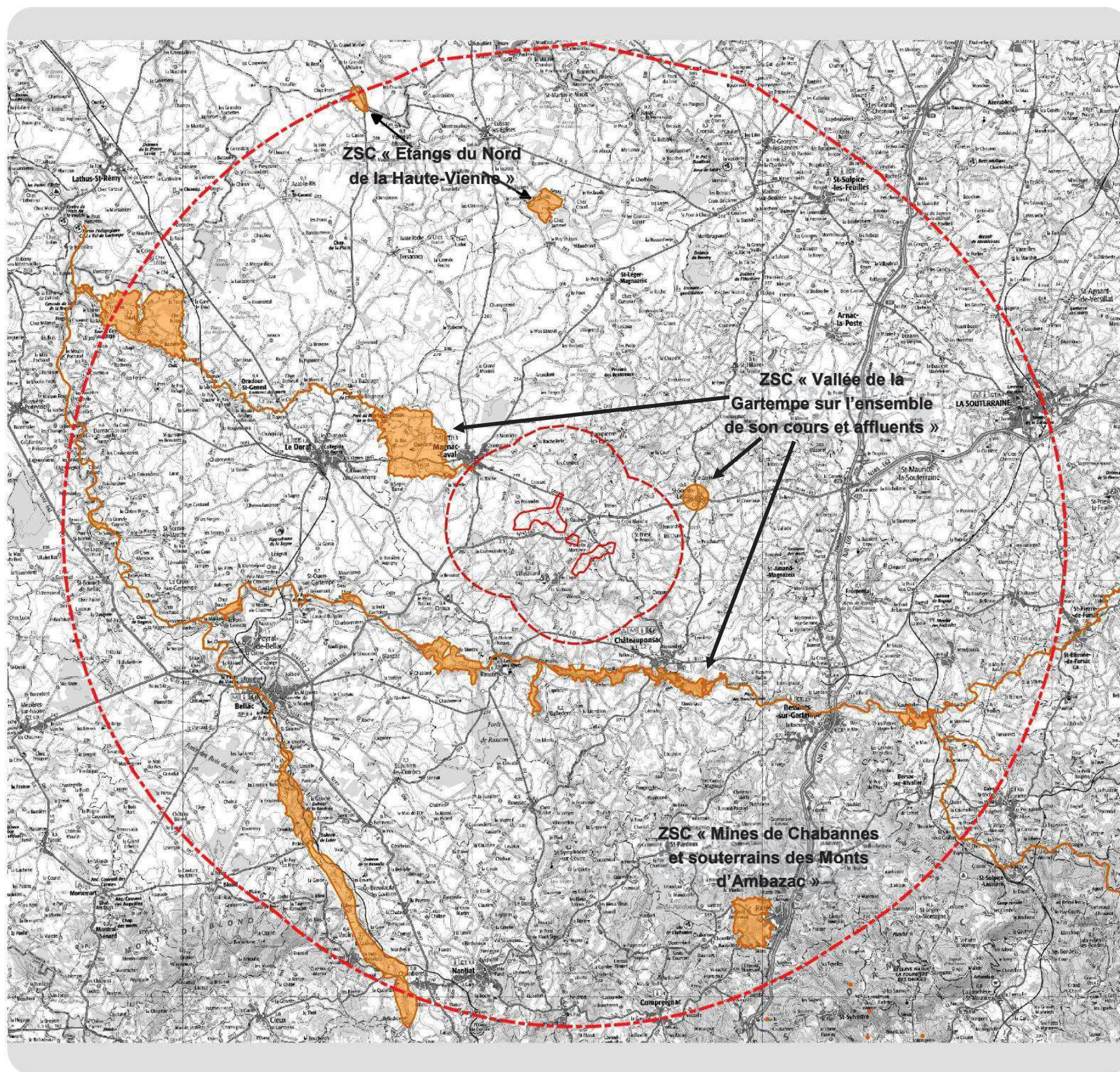
1.1.1. Concernant la zone d'implantation du projet

La zone d'implantation du parc éolien du « Moulin à Vent » n'est directement concernée par aucun site appartenant au réseau européen Natura 2000.

1.1.2. Sites localisés au sein de l'Aire d'Etude Eloignée du projet

Plusieurs sites Natura 2000 sont recensés au sein de l'Aire d'Etude Eloignée du projet (20 km) :

- La Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « **Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents** » (FR 7401147), située à 4,1 km au Nord-Est de l'éolienne E1.
- La Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « **Mine de Chabannes et souterrains des Monts d'Ambazac** » (FR 7401141), située à environ 16,15 km au Sud-Est de l'éolienne E4
- La Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « **Etangs du Nord de la Haute-Vienne** » (FR 7401133), située à environ 12,25 km au Nord de l'éolienne E3.



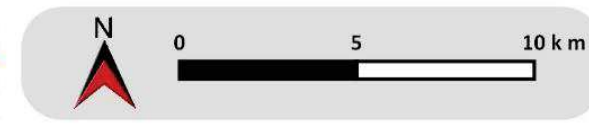
Zonage de protection

Aires d'étude

- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée (3km)
- Aire d'étude éloignée (20km)

Sites Natura 2000

- Zone Spéciale de Conservation



Date de réalisation : Avril 2016
 Logiciel utilisé : QGIS 2.12
 Sources : (c) Scan 100 IGN - DREAL

Référence : 95350



Carte 1 – Localisation des sites Natura 2000 dans un rayon de 20 km



1.1.2.1. La ZSC « Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents » (FR7101147)

Description du site et de ses intérêts

Ce site Natura 2000, d'une superficie d'environ 3 500 ha, comprend l'ensemble du cours de la vallée de la Gartempe et de ses principaux affluents, caractérisés par la présence d'une forte diversité d'habitats naturels, notamment en ce qui concerne les milieux aquatiques et humides. La bonne qualité physico-chimique et écologique des cours d'eau concernés par cette ZSC permet le développement de plusieurs espèces polluo-sensibles d'intérêt communautaire, comme la loutre d'Europe, la moule perlière, l'écrevisse à pieds blancs, le chabot ou encore la Lamproie de Planer.

La Gartempe est également redevenue un cours d'eau fréquenté par les poissons migrateurs comme le saumon atlantique (reproduction avérée depuis 2002) et la lamproie marine.

Le caractère extensif des fonds de vallées, abritant de nombreuses prairies humides, favorise le développement d'une entomofaune riche (cuivré des marais, damier de la succise, Agrion de Mercure, Cordulie à corps fin...), ainsi que celui des Chiroptères, sensibles à la qualité écopaysagère. L'église de Saint-Sornin-leulac (localisée à environ 4,3 km du projet), abrite une des plus importantes populations reproductrices de grand murin du Limousin (colonie pouvant aller jusqu'à 400 individus).

Les habitats visés à l'annexe I de la directive « Habitat »

Nom	Couverture	Qualité	Représentativité	Superficie relative	Conservation	Globale
3110 - Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)	< 0.01%	Bonne	Non-significative			
3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	< 0.01%	Bonne	Non-significative			
3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	< 0.01%	Bonne	Significative	2%ep>0"	Bonne	Bonne
3260 – Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	0,11 %	Bonne	Significative	2%ep>0"	Bonne	Significative
4010 – Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i>	0,03 %	Médiocre	Non significative			
4030 – Landes sèches européennes	1,29 %	Bonne	Significative	2%ep>0"	Moyenne	Bonne
6230 – Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur	0,03 %	Bonne	Significative	2%ep>0"	Bonne	Bonne

substrats siliceux des zones montagnardes *						
6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	0,93 %	Bonne	Significative	2%ep>0"	Bonne	Bonne
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	1,46 %	Bonne	Significative	2%ep>0"	Bonne	Significative
6510 – Prairies maigres de fauche de basse altitude	0,58 %	Bonne	Significative	2%ep>0"	Bonne	Bonne
9120 – Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i>	0,14 %	Bonne	Significative	2%ep>0"	Bonne	Bonne
9180 – Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> *	0,01 %	Bonne	Non-significative			
91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>) *	0,48 %	Bonne	Significative	2%ep>0"	Bonne	Bonne

Extrait du FSD, version officielle transmise par la France à la Commission Européenne (septembre 2014), site de l'INPN (MNHN)

Les espèces visées à l'annexe II de la directive « Habitat »

Mammifères

Code	Nom commun	Nom scientifique	Statut	Population	Conservation	Isolement	Globale
1308	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	Hivernage	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
1337	Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>	Résidence	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
1355	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	Résidence	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
1323	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	Hivernage	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
1324	Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	Hivernage	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
			Reproduction	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
1304	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Hivernage	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
1303	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Hivernage	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
			Reproduction	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne

Amphibiens

Code	Nom commun	Nom scientifique	Statut	Population	Conservation	Isolement	Globale
1193	Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	Résidence	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne



Poissons

Code	Nom commun	Nom scientifique	Statut	Population	Conservation	Isolement	Globale
1163	Chabot	<i>Cottus gobio</i>	Résidence	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
1096	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	Résidence	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
1095	Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>	Résidence	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
1106	Saumon atlantique	<i>Salmo salar</i>	Reproduction	2%>p>0%	Moyenne	Isolée	Moyenne

Invertébrés

Code	Nom commun	Nom scientifique	Statut	Population	Conservation	Isolement	Globale
1092	Ecrevisse à pattes blanches	<i>Austropotamobius pallipes</i>	Résidence	2%>p>0%	Bonne	Isolée	Moyenne
1044	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Résidence	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
1065	Damier de la succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	Résidence	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
1083	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	Résidence	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
1060	Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	Résidence	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
1029	Moule perlière	<i>Margaritifera margaritifera</i>	Résidence	2%>p>0%	Bonne	Isolée	Moyenne
1084	Pique-prune	<i>Osmoderma eremita</i>	Résidence	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
1041	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	Résidence	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne

Plantes

Code	Nom commun	Nom scientifique	Statut	Population	Conservation	Isolement	Globale
6216	Hypne brillante	<i>Hamatocaulis vernicosus</i>	Résidence	Non-significative	-	-	-

Extrait du FSD, version officielle transmise par la France à la Commission Européenne (septembre 2014), site de l'INPN (MNHN) site de l'INPN (MNHN)

1.1.2.2. La ZSC « Mine de Chabannes et souterrains des Monts d'Ambazac » (FR 7401141)

Description du site et de ses intérêts

Ce site Natura 2000 est en partie constitué de nombreuses cavités souterraines issues de l'activité minière et d'extraction passée, qui revêtent un intérêt majeur dans l'hibernation des chauves-souris, avec 12 espèces recensées, dont 7 espèces inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats ». Cette ZSC abrite également deux des principaux gîtes de reproduction du grand murin à l'échelle régionale, avec deux colonies pouvant regrouper jusqu'à 150 et 350 individus. Enfin, la ZSC englobe plusieurs forêts feuillues matures et prairies de fauche extensives qui constituent des biotopes appréciés par les Chiroptères pour leur alimentation.

Les habitats visés à l'annexe I de la directive « Habitat »

Nom	Couverture	Qualité	Représentativité	Superficie relative	Conservation	Globale
4030 – Landes sèches européennes	0,43 %	Bonne	Non-significative			
6510 – Prairies maigres de fauche de basse altitude	1,01 %	Bonne	Non-significative			
9120 – Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus	8,24 %	Bonne	Significative	2%ep>0"	Bonne	Bonne

Extrait du FSD, version officielle transmise par la France à la Commission européenne (septembre 2014), site de l'INPN (MNHN)

Les espèces visées à l'annexe II de la directive « Habitat »

Mammifères

Code	Nom commun	Nom scientifique	Statut	Population	Conservation	Isolement	Globale
1308	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	Résidence	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
1355	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	Résidence	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
1323	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	Résidence	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
1307	Petit murin	<i>Myotis blythii</i>	Résidence	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
1321	Murin à oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i>	Résidence	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
1324	Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	Hivernage	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
			Reproduction	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
1304	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Résidence	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
1303	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Résidence	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne



Invertébrés

Code	Nom commun	Nom scientifique	Statut	Population	Conservation	Isolement	Globale
1083	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	Résidence	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne

Extrait du FSD, version officielle transmise par la France à la Commission européenne (septembre 2014), site de l'INPN (MNHN) site de l'INPN (MNHN)

1.1.2.3. La ZSC « Etangs du Nord de la Haute-Vienne » (FR 7401133)

Description du site et de ses intérêts

Cette ZSC concerne deux étangs localisés en partie Nord du département de la Haute-Vienne, à proximité du secteur humide de la Brenne. L'intérêt de ces étangs est lié à la présence de gazons amphibies et d'habitats aquatiques d'intérêt communautaire, en lien avec une mosaïque de milieux humides tels que des prairies oligotrophes acidiphiles et des mégaphorbiaies. D'un point de vue faunistique, ces étangs abritent l'une des rares populations de cistude d'Europe du Limousin, en lien avec les populations existantes dans la Brenne.

Les habitats visés à l'annexe I de la directive « Habitat »

Nom	Couverture	Qualité	Représentativité	Superficie relative	Conservation	Globale
3110 - Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae)	0.2%	Moyenne				Non-significative
3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	0.06%	Médiocre				Non-significative
4030 – Landes sèches européennes	0,85 %	Moyenne				Non-significative
6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux	0,33 %	Moyenne				Non-significative
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	0,47 %	Moyenne				Non-significative

Extrait du FSD, version officielle transmise par la France à la Commission Européenne (septembre 2014), site de l'INPN (MNHN)

Les espèces visées à l'annexe II de la directive « Habitat »

Reptiles

Code	Nom commun	Nom scientifique	Statut	Population	Conservation	Isolement	Globale
1220	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	Résidence	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne

Invertébrés

Code	Nom commun	Nom scientifique	Statut	Population	Conservation	Isolement	Globale
1083	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	Résidence	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
1060	Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	Résidence	2%>p>0%	Moyenne	Non-isolée	Bonne

Plantes

Code	Nom commun	Nom scientifique	Statut	Population	Conservation	Isolement	Globale
1831	Flûteau nageant	<i>Luronium natans</i>	Résidence	2%>p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne

Extrait du FSD, version officielle transmise par la France à la Commission européenne (septembre 2014), site de l'INPN (MNHN) site de l'INPN (MNHN)



1.2. INCIDENCE DU PROJET AVEC LE RESEAU NATURA 2000

1.2.1. Evaluation de l'incidence du projet sur les habitats et la flore d'intérêt communautaire

En raison de la localisation des éoliennes et des aménagements connexes en dehors des différents sites Natura 2000 retenus pour l'évaluation des incidences, aucun impact direct de type destruction d'habitats ou d'espèces floristiques d'intérêt communautaire n'est à attendre au sein de l'emprise des différentes ZSC considérées.

En tout état de cause, la présence avérée d'habitats d'intérêt communautaire au sein de l'AEI a été prise en compte dans le cadre du choix des zones d'implantation des plateformes éoliennes et des itinéraires de leurs accès respectifs.

1.2.2. Evaluation de l'incidence du projet sur les espèces aquatiques d'intérêt communautaire

1.2.2.1. Espèces aquatiques d'intérêt communautaire visées par les différents sites Natura 2000 recensés à l'échelle de l'AEI

Nom	ZSC « Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents »	ZSC « Mines de Chabannes et souterrains des Monts d'Ambazac »	ZSC « Etangs du Nord de la Haute-Vienne »
Distance au projet	4,1 km	16,15 km	12,25 km
Mammifères			
1337 – Castor d'Europe	X	-	-
1355 – Loutre d'Europe	X	-	-
Poissons			
1095 – Lamproie marine	X	-	-
1096 – Lamproie de Planer	X	-	-
1106 – Saumon atlantique	X	-	-
1163 - Chabot	X	-	-
Crustacés et Mollusques			
1029 – Moule perlière	X	-	-
1092 – Ecrevisse à pattes blanches	X	-	-

Les données issues du DOCOB et des Fiches Standard de Données des différents sites Natura 2000 permettent de mettre en évidence la présence de 6 espèces d'intérêt communautaire strictement aquatiques (poissons, crustacés et mollusque) et de 2 espèces de mammifères semi-aquatiques d'intérêt communautaire. Ces espèces sont uniquement ciblées par la ZSC « Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents, et correspondent pour la plupart à des espèces polluo-sensibles.

1.2.2.1. Interactions possibles avec les populations des différents sites Natura 2000

Le projet est implanté sur le bassin versant de deux affluents rive droite de la Gartempe : la Brame pour les éoliennes E1 à E3 et la Semme pour les éoliennes E4 à E6. Compte tenu de l'éloignement des terrains du projet vis-à-vis des tronçons du réseau hydrographique concerné par la ZSC « Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents », les connexions hydrologiques apparaissent très limitées.

Le projet éolien n'est pas de nature à engendrer des rejets aqueux en direction du milieu naturel et les seules sources de dégradation de la qualité des eaux pourraient être imputables à une pollution accidentelle lors de la phase de chantier. Toutefois, ces risques sont limités par :

- L'éloignement des zones concernées par le chantier vis-à-vis du réseau hydrographique,
- La mise en œuvre de mesures de prévention (entretien des véhicules, localisation des bases de vie et zones de stockage à l'écart des zones sensibles et écoulements, mise en œuvre d'ouvrages temporaires de rétention/décantation si nécessaire...).

En tout état de cause, compte tenu des faibles connexions hydrologiques et des faibles risques induits par le projet sur la qualité des eaux, aucune incidence notable n'est à attendre sur les habitats d'espèces aquatiques d'intérêt communautaire visées par la ZSC « Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents ».

Espèces d'intérêt communautaire visées par les différents sites Natura 2000 évalués	Présence/fréquentation avérée sur l'Aire d'Etude Immédiate
Mammifères	
1337 – Castor d'Europe	-
1355 – Loutre d'Europe	X (alimentation/transit)
Poissons	
1095 – Lamproie marine	-
1096 – Lamproie de Planer	-
1106 – Saumon atlantique	-
1163 - Chabot	-
Crustacés et Mollusques	
1029 – Moule perlière	-
1092 – Ecrevisse à pattes blanches	-

Il est à noter que la loutre d'Europe a été indirectement recensée sur l'aire d'étude immédiate, au niveau d'un écoulement affluent du ruisseau de Biossac, lui-même en connexion avec la Semme à environ 1,5 km au Sud du projet. Compte tenu de l'important territoire vital de la loutre, il est possible que le ou les individus fréquentant l'aire d'étude immédiate soient en connexion avec les populations de la ZSC « Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents » via la vallée de la Semme. Le projet, notamment le chantier de l'éolienne E6, est susceptible d'engendrer une perturbation temporaire des populations. Toutefois, cet impact est jugé négligeable au regard de la fréquentation nocturne du secteur par l'espèce et de l'absence d'impact direct sur ses habitats de transit et d'alimentation.

Par conséquent, la création du parc éolien n'aura aucun effet dommageable sur les espèces aquatiques ou semi-aquatiques visées par les différents sites Natura 2000 recensés au niveau de l'Aire d'Etude Eloignée du projet.



1.2.3. Evaluation de l'incidence du projet sur la faune « terrestre » d'intérêt communautaire (hors avifaune et Chiroptères)

1.2.3.1. Espèces de faune « terrestre » d'intérêt communautaire visées par les différents sites Natura 2000 recensés à l'échelle de l'AEE

Nom	ZSC « Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents »	ZSC « Mines de Chabannes et souterrains des Monts d'Ambazac »	ZSC « Etangs du Nord de la Haute-Vienne »
Distance à l'AEI	4,1 km	16,15 km	12,25 km
Herpétofaune			
1193 – Sonneur à ventre jaune	X	-	-
1220 – Cistude d'Europe	-	-	X
Invertébrés			
1041 – Cordulie à corps fin	X	-	-
1044 – Agrion de Mercure	X	-	-
1060 – Cuivré des marais	X	-	X
1065 – Damier de la succise	X	-	-
1083 – Lucane cerf-volant	X	X	X
1084 – Pique-prune	X	-	-

Huit espèces d'intérêt communautaire appartenant à la faune « terrestre » sont visées par les différents sites Natura 2000 localisés au sein de l'Aire d'Etude Eloignée du projet. Il s'agit pour la plupart d'espèces inféodées aux milieux humides ou aquatiques de la vallée de la Gartempe et de ses affluents.

Toutefois, deux de ces espèces correspondent à des Coléoptères saproxyliques inféodées aux boisements ou haies bocagères mûres.

1.2.3.2. Interactions possibles avec les populations des différents sites Natura 2000

Espèces d'intérêt communautaire visées par les différents sites Nature 2000 évalués	Présence/fréquentation avérée sur l'Aire d'Etude Immédiate
Herpétofaune	
1193 – Sonneur à ventre jaune	X (reproduction possible)
1220 – Cistude d'Europe	-
Invertébrés	
1041 – Cordulie à corps fin	-
1044 – Agrion de Mercure	-
1060 – Cuivré des marais	X (reproduction possible)
1065 – Damier de la succise	-
1083 – Lucane cerf-volant	X (reproduction probable)
1084 – Pique-prune	-

Les prospections menées sur l'AEI ont permis de recenser la présence de 3 espèces d'intérêt communautaire visées par les différentes ZSC localisées à moins de 20 km autour des terrains du projet :

- Le sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*),
- Le cuivré des marais (*Lycaena dispar*),
- Le lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*).

Les 3 espèces citées plus avant possèdent des capacités de dispersion assez faibles, et il est donc peu probable que les individus des populations vivants sur les différentes ZSC de l'AEE fréquentent l'AEI en raison de la distance importante séparant les terrains du projet des sites Natura 2000.

En tout état de cause, la présence de ces espèces d'intérêt communautaire au sein de l'AEI a été prise en compte dans le cadre de la réflexion portant sur l'implantation des plateformes éoliennes et des différents accès. Aucun habitat favorable à ces espèces n'est impacté par le projet (zones humides, boisements et haies bocagères mûres).

La construction du parc éolien n'aura donc aucun impact sur les espèces faunistiques (hors Chiroptères) d'intérêt communautaire visées par les sites du réseau Natura 2000 local.



1.2.4. Chiroptères

1.2.4.1. Espèces de Chiroptères d'intérêt communautaire visées par les différents sites Natura 2000 recensés à l'échelle de l'AEI

Nom	ZSC « Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents »	ZSC « Mines de Chabannes et souterrains des Monts d'Ambazac »	ZSC « Etangs du Nord de la Haute-Vienne »
Distance à l'AEI	4,1 km	16,15 km	12,25 km
1303 – Petit rhinolophe	X (hivernage/reproduction)	X (hivernage/reproduction)	-
1304 - Grand rhinolophe	X (hivernage)	X (hivernage/reproduction)	-
1307 – Petit murin	-	X (hivernage/reproduction)	-
1308 – Barbastelle d'Europe	X (hivernage)	X (hivernage/reproduction)	-
1321 – Murin à oreilles échancrées	-	X (hivernage/reproduction)	-
1323 – Murin de Bechstein	X (hivernage)	X (hivernage/reproduction)	-
1324 – Grand murin	X (hivernage/reproduction)	X (hivernage/reproduction)	-

1.2.4.2. Interactions possibles avec les populations des différents sites Natura 2000

Espèces d'intérêt communautaire visées par les différents sites Natua 2000 évalués	Présence/fréquentation avérée sur l'Aire d'Etude Immédiate
Herpétofaune	
1303 – Petit rhinolophe	X
1304 - Grand rhinolophe	-
1307 – Petit murin	X (potentielle)
1308 – Barbastelle d'Europe	X
1321 – Murin à oreilles échancrées	X (potentielle)
1323 – Murin de Bechstein	X (potentielle)
1324 – Grand murin	X

Les prospections menées sur l'Aire d'étude Immédiate ont permis de recenser la présence avérée de 3 espèces de Chiroptères d'intérêt communautaire visées par les différentes ZSC localisées dans un rayon 20 km autour des terrains du projet :

- Le petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*),
- La barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*),
- Le grand murin (*Myotis myotis*).

Compte tenu des difficultés d'identification des différents murins par détection ultrasonore, 3 autres espèces sont potentiellement présentes au sein de l'AEI :

- Le murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*),
- Le murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*),
- Le petit murin (*Myotis blythii*).

En raison de l'importance du territoire vital de la majorité des espèces citées plus haut, allant de quelques centaines de mètres à une dizaine de kilomètres autour des gîtes, les individus contactés sur l'AEI sont susceptibles de provenir des populations de Chiroptères d'intérêt communautaire se développant au sein des différents sites Natura 2000 recensés à l'échelle locale. Les potentialités que les individus contactés proviennent des autres sites Natura 2000 sont fortement liés à éloignement vis-à-vis de l'AEI :

- Pour le petit rhinolophe, la barbastelle d'Europe et le murin de Bechstein, les probabilités de voir les populations reproductrices de la vallée de la Gartempe et des Monts d'Ambazac chasser sur le secteur du projet reste très faibles. En effet, d'après la bibliographie, le rayon d'action de ces espèces entre leur gîte et leur terrain de chasse est de 2,5 km en moyenne pour le petit rhinolophe, 4,5 km en moyenne pour la barbastelle (Dietz et al. 2009) et 5 km au maximum pour le murin de Bechstein (Arthur & Lemaire 2015).
- Le Murin à oreilles échancrées et le petit murin peuvent se déplacer sur de plus grandes distances, (12,5 km au maximum pour le murin à oreilles échancrées (Dietz et al., 2009)) et 4 à 7 km en moyenne pour le petit murin (Arthur & Lemaire 2015)). Toutefois, ces deux espèces ne sont connues qu'au niveau de la ZSC « Mines de Chabannes et souterrains des Monts d'Ambazac », localisée à plus de 16 km, ce qui limite fortement les potentialités que les individus des populations issues du site Natura 2000 fréquentent les terrains du projet.
- Enfin, sur les six espèces concernées, le grand murin est celle possédant la plus grande capacité de déplacement, avec des distances pouvant dépasser les 25 km autour de la gîte (Dietz et al., 2009). Ainsi, les populations des sites Natura 2000 évalués sont tout à fait capables de fréquenter le site du parc éolien du « Moulin à Vent », notamment en ce qui concerne la colonie de mise bas localisée au niveau de l'église de Saint-Sornin-Leulac, à environ 4,3 km au Nord-Est du projet. Cependant, le niveau d'activité relevé pour cette espèce apparaît faible à l'échelle du cycle annuel d'inventaire, avec toutefois une activité ponctuellement plus marquée en période de transit entre gîtes d'hiver et gîtes d'été. Cette période peut ainsi constituer un risque de mortalité pour certains individus issus de cette colonie. **Toutefois, ce risque apparaît limité par la faible sensibilité de l'espèce aux risques de collision avec les éoliennes.**

En ce qui concerne l'effet « barrière » potentiel du parc sur les populations locales du grand murin, il apparaît négligeable compte tenu de la faible activité enregistrée pour l'espèce, témoignant que le secteur d'implantation du projet ne s'inscrit pas entre une zone d'alimentation particulière et le gîte de reproduction de Saint-Sornin-Leulac.

En outre, plusieurs mesures correctrices seront mises en œuvre en ce qui concerne le risque de mortalité en phase de fonctionnement des éoliennes :

- MR-c1. Adapter un balisage lumineux aérien de faible intensité et réduire la production de chaleur au niveau de la nacelle
- MR-c2. Supprimer l'éclairage au sol du site
- MR-c3. Boucher les nacelles des éoliennes
- MR-c4. Programmer le fonctionnement des éoliennes



Sur les six espèces de chauve-souris recensées sur l'AEI, et présentes au sein des différents sites Natura 2000 localisées à moins de 20 km du projet, une seule d'entre-elles (grand murin) présente un rayon de déplacement suffisant pour que certains individus puissent fréquenter le secteur du parc éolien. Cependant, le grand murin ne fait pas partie des espèces qualifiées de « sensibles à l'éolien ». De plus, son activité sur l'AEI a été évaluée comme globalement faible. En conséquence, il apparaît que le futur parc éolien du Moulin à Vent n'aura pas d'effet notable dommageable sur les populations de chiroptères d'intérêt du réseau Natura 2000 local.

1.3. SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DES INCIDENCES SUR LE RÉSEAU NATURA 2000 LOCAL

Nom du site Natura 2000	Statut	Distance au projet	Impacts du projet	
Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents	ZSC	4,1 km	Faible	Interaction probable, notamment en ce qui concerne la population reproductrice de grand murin localisée à environ 4,3 km au niveau de l'église de Saint-Sornin-Leulac. L'espèce a été recensée sur l'aire d'étude immédiate sous la forme d'une activité faible et principalement concentrée en période de transit. Ainsi, la perte potentielle d'habitat favorable au développement de l'espèce (notamment habitat de chasse) apparaît très réduite. En ce qui concerne le risque de mortalité, le grand murin n'est pas considéré par la littérature comme une espèce sensible aux collisions avec les éoliennes. En tout état de cause, la mise en place de plusieurs mesures de réduction permet de fortement limiter les atteintes du projet sur les populations de Chiroptères de cette ZAC, sans remettre en cause les objectifs de conservation fixés.
Etangs du Nord de la Haute-Vienne	ZSC	14 km	Nul	Aucune interaction avec le projet
Mines de Chabannes et souterrains du Mont d'Ambazac	ZSC	16,15 km	Négligeable	Faible interaction compte tenu de l'éloignement par rapport au projet, concernant principalement les populations de grand murin se reproduisant et/ou hivernant sur le site.

Par conséquent, le futur parc éolien du Moulin à Vent n'aura pas d'effet notable dommageable sur les espèces et habitats d'intérêt des différents sites Natura 2000. Le projet dans sa conception et par la mise en place de la doctrine ERC a permis de limiter au maximum les impacts sur son environnement. Il est compatible avec les dynamiques des populations et des habitats et n'est pas de nature à remettre en cause l'état de conservation des sites Natura 2000. De fait, aucun impact significatif ni aucune incidence du projet sur les espèces et les habitats des sites Natura 2000 n'est à attendre.